



Programme Culture/Justice

Objectifs

La convention Culture Justice 2021-2024, signée le 21 octobre 2021, rassemble la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Bretagne, Normandie et Pays de la Loire, la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Grand-Ouest, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région Normandie.

Cette convention vise à soutenir et développer des projets artistiques et culturels en direction des personnes placées sous main de justice et des mineurs placés sous protection judiciaire de la jeunesse en Normandie.

Ce programme s'adresse à tous les établissements / services de l'administration pénitentiaire (AP) et aux services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), en partenariat avec les équipes artistiques et structures culturelles de Normandie. Le dispositif est organisé au bénéfice des personnes placées sous main de justice, des mineurs placés sous protection judiciaire de la jeunesse, de leur famille et des professionnels de la justice.

Les projets peuvent être conçus dans toutes les disciplines culturelles et artistiques, sous des formes diverses (ateliers de pratique artistique, actions de médiation enrichies ou encore résidences d'artistes...). Le processus et l'apprentissage liés à la rencontre avec l'artiste, avec son œuvre et sa démarche de création restent primordiaux.

La mise en place d'un projet ambitieux nécessite une réflexion et une construction partagées entre les équipes de professionnels de la justice et de la culture.

Caractéristiques de l'aide

Les porteurs de projets doivent préalablement prendre contact avec les coordonnateurs culturels de de chaque établissement pénitentiaire ou référent Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) pour établir ensemble une fiche-action. Ces coordonnateurs gèrent l'organisation et la mise en place des activités culturelles, au sein des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et des services de la PJJ. Leurs noms et leurs coordonnées figurent sur le site internet : <https://culture-justice.normandielivre.fr/>. Le coordonnateur culturel a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la programmation culturelle au sein des établissements pénitentiaires. Il fait le lien entre les intervenants, le personnel de détention et les détenus.

[En savoir plus sur le programme Culture-Justice en Normandie](#)

Contacts

Contacts

Cyrille LAMISSE

Direction de la Culture et du Patrimoine

Service Droits et industries culturels

Chargée de projets action culturelle

02 32 76 85 98

cyrille.lamisse@normandie.fr